



Orléans, le vendredi 19 octobre 2012

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR
DU LOIRET

PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Cher Monsieur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les effets dommageables de la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires pour vos salariés.

J'ai pris connaissance des termes de votre courriel avec attention et je vous en remercie.

La défiscalisation des heures supplémentaires était une des mesures phares du quinquennat de M. Nicolas Sarkozy. Par la loi TEPA (travail, emploi, pouvoir d'achat) d'octobre 2007, son gouvernement a encouragé le recours aux heures supplémentaires en les défiscalisant pour les salariés et en abaissant les cotisations patronales payées par les entreprises.

Comme M. François Hollande l'avait annoncé au cours de la campagne électorale de l'actuelle majorité, il a été décidé de mettre un terme à cette mesure à compter du 31 juillet 2012.

Il est en effet apparu qu'en cette période de crise économique où nous connaissons un chômage - hélas! - très important, l'incitation à la multiplication des heures supplémentaires contribuait à détruire des emplois, et ce alors que le gouvernement - par le biais notamment des emplois d'avenir et des contrats de génération - essaie, jour après jour, de contenir l'augmentation du nombre de

Monsieur Gilles MANENT
Société DISPOFI

Les Portes d'Espagne – Bâtiment A2
99, route d'Espagne
31100 TOULOUSE

chômeurs qui s'élève aujourd'hui à 3 millions et de proposer une activité utile aux jeunes.

L'OFCE a ainsi estimé que la défiscalisation des heures supplémentaires avait détruit 70 000 emplois, sans compter les emplois qui n'ont pas été créés.

Il convient également de nuancer quelque peu le bénéfice retiré par les salariés de cette défiscalisation. D'après l'Insee, la défiscalisation des heures supplémentaires a permis un gain 300 à 400 euros par an, soit 30 euros par mois alors que le précédent gouvernement avançait le chiffre de 150 euros par mois.

Toutefois, je peux vous assurer qu'en dépit du fait que nos finances publiques se sont fortement dégradées au cours du précédent quinquennat, le gouvernement souhaite préserver le pouvoir d'achat du plus grand nombre. C'est ainsi que la création d'un système de décote qui annulera les effets de la non-indexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation pour les ménages appartenant aux deux premières tranches s'inscrit dans cette perspective et vise à épargner les foyers modestes.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.



Jean-Pierre SUEUR